

**COMPTE-RENDU DE**  
**LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**17 AOUT 2023 A 20 H**

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

Date de convocation : 11/08/2023

- C. CARIAT (procuration à C. REWUCKI)
- G. CHANEAC (procuration à A. ZAMBUJO)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à J. PORTAL)
- L. RAVAT (procuration à J.-M. CUILLE)
- V. GONZALVO, excusée
- C. VILLANUEVA, excusée

**M. Jean-Marie CUILLE a été nommé secrétaire**

La séance du Conseil s'est déroulée dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Le Compte-rendu du 7 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

---oooOOOooo---

**Récapitulatif des décisions prises par le Maire (DIA)**

Voir annexe

**1°) Vente de la parcelle cadastrée section AD N°314 à la SAS NOUVELLE CAVE**

Mme Monia MOREAU, gérante de la SAS Nouvelle Cave, souhaite réhabiliter l'ancienne cave coopérative en logements. Dans ce cadre, elle souhaite acheter à la commune la parcelle AD 314 d'une surface de 520 m<sup>2</sup>. Elle propose d'acquérir cette parcelle en achetant une partie (254 m<sup>2</sup>) et en effectuant un échange de terrains pour les 266 m<sup>2</sup> restants.

Il est proposé au Conseil de céder ces 254 m<sup>2</sup> au prix de 16 €/m<sup>2</sup> et de procéder à un échange selon le plan d'alignement effectué par le cabinet de géomètre CHIVAS.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la SAS Nouvelle Cave.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**2°) Autorisation d'estimer en justice et choix de l'avocat (affaire NOUGIER/CLOITRE-FRODEFOND)**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une assignation en référé devant le Tribunal judiciaire, reçue le 2 août 2023, assignation présentée par Mme Marine NOUGIER, dans le cadre de désordres subis sur sa propriété du fait des aménagements créés par ses voisins et pour lesquels la Mairie aurait donné son accord.

Il est demandé d'autoriser le Maire à ester en justice dans cette affaire et de désigner Me Philippe AUDOUIN afin de représenter et défendre les intérêts de la commune.

Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

**3°) Demande de subvention à la Région Occitanie pour l'aménagement des places**

Concernant le projet de rénovation des places de l'Eglise et de l'ancienne Mairie, Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir une subvention de la Région Occitanie, dans le cadre du dispositif « *Aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients* ».

Le Cabinet d'études CAP INGE a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour un montant de 6 950 € HT. Le montant estimatif des travaux s'élève à 175 000 € HT. Soit un projet prévisionnel à 181 950 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Région Occitanie : 36 390 € (20 %)
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 29 112 € (16 % du total – 20 % du solde après déduction de la Région)
- Fonds propres : 116 448 € (64 %)

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la réalisation de ces travaux, d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie.

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

#### **4°) Demande de fonds de concours à Nîmes Métropole pour l'aménagement des places**

Même dossier que question 3 mais pour demander un Fonds de concours à Nîmes Métropole.

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

#### **5°) Tarifs cantine-garderie année scolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le tarif actuel du repas de la cantine scolaire, 4 € et propose de le revoir, au vu de l'augmentation régulière pratiquée par le traiteur, Terres de Cuisine.

Un questionnaire a été envoyé aux parents d'élèves, en juillet, pour proposer, soit de maintenir ce tarif, mais en enlevant une composante au repas (entrée ou dessert, en alternance), soit de conserver les 5 composantes mais d'augmenter le repas à 4,20 €. Il ressort de l'enquête une majorité de parents pour l'augmentation du tarif.

Monsieur le Maire propose donc de fixer le prix du repas à 4,20 € mais de ne pas modifier les autres tarifs (garderie...).

Tarifs pour l'année scolaire 2023 / 2024 :

- **4,20 €** le repas de cantine
- **6,00 €** Tarif « retard » (repas commandé après l'horaire limite de réservation)
- **1,50 €** tarif PAI (accueil individualisé)
- **1,30 €** tarif garderie matin et soir

*Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 2*

#### **6°) Convention d'occupation du domaine public – distributeur de pizzas Di Lorenzo**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Di Lorenzo Pizzas souhaite installer un distributeur à pizzas sur la Place du Champ de Foire, d'une surface d'environ 4 m<sup>2</sup>. Les frais de raccordement électrique sont à sa charge. Il est nécessaire d'établir une convention d'occupation du domaine public et de fixer le montant de la redevance.

Il est proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'implantation de ce distributeur à pizzas à 100 € par an et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public.

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

#### **7°) Subvention FNACA**

La FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, a sollicité la mairie pour l'obtention d'une subvention, comme l'an passé. Monsieur le Maire propose une subvention de 200 €.

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

## **8°) Décision modificative N°1 – budget Maison de Santé**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des crédits au Budget Maison de Santé pour les écritures de récupération des avances forfaitaires.

Pour le moment, une seule entreprise a souhaité bénéficier d'une avance (SN Vincent, pour 23 955 €) mais d'autres entreprises, qui n'ont pas encore commencé leurs travaux, sont susceptibles d'en demander.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

**Section d'investissement :** Dépenses C/2313-041 + 40 000,00 € Recettes C/238-041 + 40 000,00 €

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

## **9°) Décision modificative N°2 – Budget Principal**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits au Budget principal pour les écritures de cession du terrain cadastré AC 510. En effet, il est obligatoire d'inscrire le prix de la cession au chapitre 024. De plus, certains crédits prévus en fonctionnement risquent d'être insuffisants (personnel et autres). Mais la commune va percevoir des recettes supplémentaires, permettant d'équilibrer ces dépenses.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	C/615231 + 27 800,00 €	C/21318 + 30 000,00 €
	C/6411 + 5 000,00 €	C/2135 + 30 000,00 €
	C/6417 + 5 000,00 €	C/2315 + 267 300,00 €
	C/6451 + 3 000,00 €	
	<b>TOTAL + 40 800,00 €</b>	<b>TOTAL + 327 300,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	C/7411 + 5 800,00 €	C/024 + 327 300,00 €
	C/74121 + 33 000,00 €	
	C/74127 + 2 000,00 €	
	<b>TOTAL + 40 800,00 €</b>	<b>TOTAL + 327 300,00 €</b>

*Résultat du vote : Pour : 17 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Projet de construction d'une Salle polyvalente :** une commission d'élus s'est réunie le 13 juillet 2023 afin de choisir le Maître d'œuvre suite à la consultation. Le cabinet SCOP ECOSTUDIO a été retenu parmi les 8 dossiers reçus. La prochaine réunion est prévue le 12 septembre.
- **Photovoltaïque :** le Maire a rencontré une société pour un projet d'installation de panneaux sur la commune. Il faudrait faire une étude pour le coût et ce que cela pourrait rapporter à la Mairie ou faire économiser. Lieux d'installation possibles : Parking face à la Gendarmerie, ancienne décharge vers le Gardon, toitures (Maison de santé, école maternelle, gendarmerie, salle de sport...).
- **Festivités :**
  - Fête Votive : la course La Royale aura lieu le mercredi 23 août à 16 h 30.
  - Proposition pour la Fête nationale l'année prochaine : à organiser le 14 juillet et pas le 13 ; pas de taureaux ; cérémonie aux monuments aux morts, toutes les associations seront invitées ; journée de fête avec concours de boules, apéritif, repas... retraite aux flambeaux le soir (pourquoi ne pas investir dans des flambeaux électriques ?...); voir pour un feu d'artifice mais pas le même que d'habitude, coût trop élevé (3 000 €) et frais en cas de report et/ou d'annulation

Fin de séance à 21 h.

Compte-rendu établi par Monsieur Jean-Marie CUILLE, secrétaire de séance.